

Temps	Projet d'ordre du jour		Présentation
	1. Présences		
	2. Présidence et secrétariat d'assemblée	I	
	3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	D	
	4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2026	D	
10 min.	5. Mot du président		
<b>Heure fixe</b> <b>13 h 45</b> 60 min.	6. Présentation des candidates et candidats à l'élection au Conseil exécutif du SERM	É	Jean-Louis Bray Carolyne St-Jean
30 min.	7. Retour : modification du taux de rémunération des heures supplémentaires du Conseil exécutif <a href="#">Doc. : CD-2526-17-03-01</a>	D	Jean-Louis Bray Gino Galardo
<b>Heure fixe</b> <b>15 h 15</b> 15 min.	8. Comité des jeunes	É	Jean-Louis Bray Andréanne Paquette-Corriveau
5 min.	9. Tirage : Loto-voyage (Fondation Monique Fitz-Back)	I	Gino Galardo
30 min.	10. Aides à la classe, ressources additionnelles au préscolaire et surveillance <a href="#">Doc. : CD-2526-17-03-02</a>	É	Sébastien Clusiau Sarah Archambault
15 min.	11. Points de vigilance sur la tâche <a href="#">Doc. : CD-2526-17-03-03</a>	É	Stéphanie Turcot Sarah Archambault
	12. Autres sujets		

D Point nécessitant une décision

É Échange

I Point d'information

### Proposition

Que conformément à la clause 8-6.02 C) de l'entente collective 2023-2028 des enseignantes et enseignants, les heures de temps supplémentaires autorisées pour les membres du Conseil exécutif soient rehaussées de 33 % du taux de 1/1000 en vigueur au moment où elles sont effectuées. Cette modification sera applicable sur les heures supplémentaires faites à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.